

TGV Tanger-Casa : Le Maroc et la France signent des contrats d'assistance de 65 millions d'euros

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-04-2009 21:18:34

L'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et la Société nationale des Chemins de Fer (SNCF, France) ont signé, jeudi à Rabat, des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 65 millions d'euros, pour la réalisation du projet de Train à Grande vitesse (TGV) reliant Tanger à Casablanca.

Ces contrats portent sur la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation du matériel roulant ainsi que la conception de l'offre commerciale et l'entretien de la ligne ferroviaire à grande vitesse, plus précisément une section d'une longueur de 200 km pour une vitesse d'exploitation de 320 km/h.

Aux termes des marchés d'assistance contractualisés entre l'ONCF, le groupe SNCF et ses filiales SNCF International et INEXIA, 55 experts français, dont 34 seront détachés au Maroc durant 79 mois, seront mobilisés afin de partager et transférer leur savoir-faire et leur expérience dans le domaine de la technologie de grande vitesse aux équipes de l'office.

Cette ligne TGV Tanger-Casablanca constitue la première étape du schéma directeur de lignes à grande vitesse de l'ONCF qui prévoit la construction d'un réseau de 1.500 km à l'horizon 2035.

La mise en service de cette ligne ramènera le temps de trajet entre les deux métropoles à 2h10 min (dans un premier temps) et drainera un flux de clientèle estimé à 8 millions de passagers par an.

Selon les études préliminaires, le coût de cette première ligne est estimé à 20 milliards de dirhams englobant la construction d'une section ferroviaire à Grande vitesse Tanger-Kénitra d'une longueur de 200 km avec une vitesse potentielle de 350km/h. Elle comprend également la construction des raccordements avec le réseau ferroviaire classique existant sur la desserte Rabat-Casablanca et l'acquisition de Rames à Grande vitesse aptes à circuler à 320 km/h.

Ces contrats ont été signés, du côté marocain, par le ministre de l'Équipement et du Transport, M. Karim Ghellab, et le directeur général de l'ONCF, M. Mohammed Rabie Khlie.

Du côté français, ces contrats ont été signés par le président du groupe SNCF, M. Guillaume Pepy, et le président directeur général de la SNCF International, M. Jean-Pierre Loubinoux, en présence de l'ambassadeur de France à Rabat, M. Jean-François Thibault.

Dans une déclaration à la presse, M. Ghellab a souligné que ce projet "va réduire la durée de transport d'une manière phénoménale qui sera bien plus courte que la liaison autoroute".

Cela permettra à coup sûr un gain de temps, une réduction des accidents de circulation et de l'impact sur l'environnement, sans oublier les effets immobiliers que va générer ce genre de projets à

l'instar de la liaison Paris-Marseille, a-t-il ajouté.

Selon les études de faisabilité, "nous avons conclu que le projet apporterait un taux de rentabilité interne de 8,5 pc", a-t-il expliqué, estimant qu'il s'agit là d'un atout nouveau pour l'économie marocaine.

Dans une déclaration similaire, M. Khlie a indiqué que ces contrats s'inscrivent dans le cadre du protocole d'accord conclu en octobre 2007 sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI et du président français Nicolas Sarkozy.

Cet appui, a-t-il ajouté, permettra le transfert d'un savoir-faire et d'une expertise forte de 25 ans, mais également le prolongement naturel du développement de l'ONCF.

Pour sa part, le président directeur général de la SNCF, M. Guillaume Pepy, a souligné que "les ingénieurs et cheminots marocains et français vont travailler main dans la main pour faire aboutir cet important projet".

A travers ce projet, a relevé M. Pepy, le Maroc peut mettre à profit l'expérience française longue de 25 ans avec tous les atouts que cela implique en terme de rapprochement entre peuples, régions et économies.

MAP